

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3082**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 3 et 46 de la copropriété située à l'angle des rues Mortier et Montebello et appartenant à la SCI Montebello

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3082**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 3 et 46 de la copropriété située à l'angle des rues Mortier et Montebello et appartenant à la SCI Montebello**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Située au cœur d'un secteur qui fait l'objet, depuis une vingtaine d'année, d'une intervention publique soutenue, la rue Montebello, dans le 3° arrondissement de Lyon, connaît une paupérisation lente et progressive des rez-de-chaussée commerciaux.

La nécessité d'une requalification globale de cette rue, proche du cours Gambetta, entre le Palais de la Mutualité et le cours de la Liberté, est confirmée.

Par délibération n° 2011-2549 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'acquisition et de remise aux normes de locaux commerciaux sur l'angle Mortier-Montebello avant leur remise sur le marché, dans le cadre d'un projet de développement commercial et économique ainsi que l'individualisation d'autorisation de programme.

Le présent dossier concerne l'acquisition d'un local à cet angle. La copropriété concernée, dont l'adresse officielle est le 5, cours Gambetta, est située sur la parcelle cadastrée 78 de la section AL.

Les biens proposés sont composés :

- d'un local commercial de 176,10 mètres carrés dont une mezzanine de 89,11 mètres carrés, formant le lot n° 3 de la copropriété avec les 735/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- d'une cave, située au sous-sol, portant le n° 7 au plan des caves, formant le lot n° 46 avec les 22/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot.

Ces locaux sont très dégradés et nécessitent de gros travaux avant utilisation.

Il est prévu, dans la promesse synallagmatique de vente, une clause de substitution dans le cas où la Ville de Lyon se proposerait d'acquérir le bien à la place de la Communauté urbaine de Lyon.

Aux termes du compromis, les biens sont proposés au prix de 150 000 €, accepté par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 septembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 150 000 €, d'un local commercial avec mezzanine et d'une cave, formant les lots n° 3 et 46, situés à l'angle des rues Mortier et Montebello à Lyon 3° et appartenant à la SCI Montebello, dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Montebello.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° OP01O2624, le 17 octobre 2011 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant de 150 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.